

BULLETIN D'INSCRIPTION



CAPITOLE FERMIER *Sud de France* 2021

Marché festif de producteurs fermiers Occitanie

Place du Capitole 31000 TOULOUSE

Les 09,10 et 11 JUILLET 2021



Bulletin et règlement à renvoyer **au plus tard le 29 MARS 2021**

à la CRA Occitanie- BP 22107 - 31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX
à l'attention de Florence CARLES
Téléphone : 05.61.75.75.83

Cadre réservé aux organisateurs

Date d'arrivée :	Candidature n° :
Département :	BAF - MPP
Production :	Sud de France :

Vos coordonnées

Nom - Prénom :

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse :

.....

Tel : Portable :

Courriel : Site Internet :

Texte pour votre enseigne de stand : Nom de votre ferme ou producteur + catégorie de produits (*exemples : Jean BONNOT – Charcuterie porcine OU Ferme de la Cabriole – Fromages de chèvre*)

.....
.....

Réservation et prix du stand

La manifestation Capitole Fermier Sud de France aura lieu du vendredi 09 au dimanche 11 juillet 2021 sur la Place du Capitole 31000 TOULOUSE. L'espace sera clos avec un service de sécurité et de gardiennage adaptés à la formule des 3 jours sur la Place du Capitole.

Horaires : vendredi 09 juillet de 11h à 23 h
Samedi 10 juillet de 10 h à 23 h
Dimanche 11 juillet de 10 h à 16h00



AGRICULTEURS REGION OCCITANIE

- Je suis adhérent au réseau Bienvenue à la Ferme
 Je suis adhérent au réseau Marché de Producteurs de Pays
 Mes Produits sont référencés Sud de France ou en cours de référencement (cf Règlement Page 6 Article 2 Procédure)



Inscription au marché **sans offre de petite restauration / Produits Bruts pour les 3 jours** (emplacement fourni avec barnum 3X3 mètres, 1 table 2 x 0,73 m, 2 chaises, enseigne, éclairage, électricité)

3 mètres à 205 € HT = 246 € TTC*

6 mètres à 380€ HT= 456 € TTC *

*TVA à 20 %

Seulement 2 possibilités de tailles de stand

Inscription au marché **avec offre de petite restauration / assiette fermière pour les 3 jours** (emplacement fourni avec barnum 3X3 mètres, 1 table 2 x 0,73 m, 2 chaises, enseigne, éclairage, électricité)

3 mètres à 265 € HT = 318 € TTC*

6 mètres à 480 € HT =576 € TTC*

*TVA à 20 %

Seulement 2 possibilités de tailles de stand

Le règlement TTC est demandé à l'inscription et sera encaissé **fin-juin 2021** avant le marché, après la confirmation écrite de votre admission.

Merci d'établir le chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CRA Occitanie

Règles générales d'admissibilité

1. La présence du producteur (ou membre de sa famille) est **OBLIGATOIRE sur les 3 jours**.

2. Afin de proposer un marché avec une offre diversifiée, la sélection des candidatures se fera en fonction :

- ⇒ de la date d'enregistrement du dossier d'inscription COMPLET par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi),
- ⇒ des gammes de produits agricoles proposés et du nombre d'inscrits, afin d'éviter un nombre trop élevé de demandes de réservations pour un même produit.

3. Le règlement doit être joint en TTC par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable de la CRA d'Occitanie

4. Les 3 pièces obligatoires à retourner :

- Bulletin d'inscription (y compris la page 5)
- Attestation d'assurance spéciale manifestation, marché
- Chèque bancaire pour le montant TTC de votre emplacement

5. Pour être valable, le dossier complet doit être retourné par voie postale **POUR TOUS LES EXPOSANTS** à la :

*Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie -
Florence CARLES
BP 22107 - 31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX*

Bon de réservation – Pré-inscription

Vos produits et les quotas (cocher) :

<input type="checkbox"/> Bière	<input type="checkbox"/> Glaces, sorbets	<input type="checkbox"/> Canards & foie gras (6 maxi) ?
<input type="checkbox"/> Céréales transformées	<input type="checkbox"/> Horticulture/ Fleurs	<input type="checkbox"/> Riz
<input type="checkbox"/> Charcuterie, porc	<input type="checkbox"/> Huiles, vinaigres, condiments	<input type="checkbox"/> Safran (2 maxi) ?
<input type="checkbox"/> Confitures	<input type="checkbox"/> Produits cosmétiques (3 maxi)...	<input type="checkbox"/> Poissons & crustacées (4 maxi)
<input type="checkbox"/> Conserves de légumes	<input type="checkbox"/> Jus de fruits, sirops	<input type="checkbox"/> Viande bovine
<input type="checkbox"/> Escargots (2 maxi)	<input type="checkbox"/> Légumes	<input type="checkbox"/> Viande ovine
<input type="checkbox"/> Fromages, produits laitiers	<input type="checkbox"/> Miel, dérivés (5 maxi)	<input type="checkbox"/> Vins, Alcool (16 maxi)
<input type="checkbox"/> Fruits	<input type="checkbox"/> Olives, tapenades, dérivés	<input type="checkbox"/> Volailles
<input type="checkbox"/> Marrons, châtaignes	<input type="checkbox"/> Gâteaux, crêpes	<input type="checkbox"/> Autres :

Liste précise des produits présentés :

.....

.....

.....

Description de votre stand : Vitrine, frigo, table et chaise supplémentaires...

.....

.....

.....

Je propose une petite restauration fermière à base de mes produits :

Détail (assiette froide, sandwiches, saucisse...) :

.....

.....

.....

.....

En matière d'animations :

Je souhaite proposer des animations sur mon stand en complément de la vente de mes produits à savoir :

.....
.....

Je ne souhaite pas proposer d'animations spécifiques.



A renseigner avec précision

Marque et modèle du véhicule ou des véhicules accédant à la Place du Capitole	N° immatriculation

Vos besoins en branchement électrique

Quel ampérage en KWATTS ?

Détailler **AVEC PRECISION**, par matériel, quels besoins en KW pour un camion, une vitrine, une plancha, un frigo, TPE, etc... **Attention, tout matériel non déclaré et ayant des besoins en électricité ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation en cas d'endommagement (Exemple : Plancha 2 kw, Frigo 0,5 kw...)** :

.....
.....

Monophasé Triphasé

De par ma production, je souhaiterais laisser mon véhicule frigorifique sur la place du Capitole (attention nombre limité de véhicules pouvant stationner sur la place du Capitole et soumis à validation par la Mairie de Toulouse et l'organisateur)

OUI NON

Taille du véhicule : longueur * largeur :

Poids essieu : Type de prise d'alimentation :

Puissance ampérage nécessaire :

Je suis favorable pour permettre le stockage de produits frais d'autres producteurs dans mon véhicule

OUI NON

Si oui, précisez la place que vous pourriez offrir (en palettes, m3...)

N'oubliez pas vos rallonges obligatoires à porter

J'ai pris connaissance du règlement du marché et en **accepte toutes les conditions** (p 5)

Fait à, le

Signature

Marché Fermier festif Capitole Fermier Sud de France - Règlement

Article 1 - Organisateur

Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie - BP 22107 - 31321 CASTANET TOLOSAN

Article 2 - Exposants et inscriptions

- Agriculteurs de la région Occitanie inscrits à la MSA, membres des réseaux Bienvenue à la Ferme, Marchés de Producteurs de Pays
- L'adhésion à la marque «Sud de France» est recommandée sauf si votre entreprise élabore des produits sous SIQO dont la dénomination comporte le terme «Sud Ouest» ex : Canard à Foie Gras du Sud Ouest, Porc du Sud Ouest, Vins du Sud Ouest....
Gratuite, elle se fait en ligne sur le site www.sud-de-france.com et ne prend que quelques minutes. La cellule Sud de France vous accompagne dans cette démarche d'adhésion au 04 67 22 93 72 ou par mail : fanny.loye@laregion.fr

Article 3 - Obligations de l'exposant

- Etre présent sur la place du Capitole à 8 h le vendredi 09 juillet pour installer mon stand (respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation. Un planning horaire vous sera transmis en fonction de votre emplacement pour fluidifier les flux)
- Être physiquement présent sur son stand ou un membre de sa famille ou un salarié de son exploitation agricole, sans intermédiaire commercial.
- Respecter les horaires du marché : assurer le marché du 09 au 11 juillet 2021 au public à partir de 10h et ce jusqu'à 23h maximum pour les 2 nocturnes du vendredi et samedi soir et jusqu'à 16 h le dimanche 11 juillet pour la fermeture.
- Ne présenter que les produits issus de son exploitation (pas d'achat/revente) et ceux mentionnés dans le bulletin d'inscription.
- Respecter la chaîne du froid pour les produits frais et s'assurer contre le vol et accidents professionnels.
- Laisser les lieux dans le même état de propreté qu'à son arrivée.
- Être en règle vis à vis des administrations (services sanitaires, assurance, services des fraudes, services des douanes, fiscalité, paiement chambres d'agriculture...) pour l'ensemble des produits présentés. Chaque exposant restera individuellement responsable des infractions qu'il pourrait commettre, à l'occasion de ses ventes, échanges envers les services précités.
- Respecter les mesures sanitaires liées au Covid 19 en vigueur dans l'application des mesures de distanciation, port du masque, règles dégustation...

Article 4 - Réservation et désistement

Tout dossier doit être complet pour être admissible. La sélection finale se fera par l'organisateur par voie postale ou mail. **En cas d'annulation de location d'espace par le producteur, sauf cas de force majeure validée, l'organisateur se verra dans l'obligation d'encaisser les frais d'inscription au prorata temporis des dates d'annulation des exposants transmises ci-dessous :**

- Si annulation du 1^{er} avril 2021 au 01 mai 2021 : encaissement par l'organisateur de 30% des frais d'inscription TTC
- Si annulation du 02 Mai 2021 au 21 juin 2021 : encaissement de l'organisateur de la moitié des frais d'inscription TTC
- Si annulation du 22 juin 2021 au 09 juillet 2021 : encaissement de l'intégralité des frais d'inscription TTC.

Dans tous les cas un mail est à adresser à martine.defino@occitanie.chambagri.fr avec accusé de réception pour justifier la date du désistement.

Article 5 - Acceptation de l'exposant et emplacement

L'organisateur statue seul sur l'admission de l'exposant, en fonction des éléments connus sur l'exposant, de sa date d'inscription, de la famille des produits présentés, des quotas et de la place disponible. La répartition des emplacements est établie par l'organisateur. L'emplacement est communiqué par mail à l'exposant avant son arrivée sur les lieux.

Article 6 - Stands et restauration

Le Marché Fermier Capitole Fermier Sud de France est une manifestation de plein air, l'exposant installe son stand en fonction du barnum et de la table fournie. Il peut amener son propre matériel frigorifique et devra s'attacher à rendre son stand accueillant. Le stand est considéré comme un espace de promotion des produits fermiers et un lieu d'échanges avec les visiteurs. La valorisation des réseaux Bienvenue à la Ferme et Marchés de Producteurs sera une priorité en matière de communication (dépliants, cartes, flags...), La dégustation gratuite des produits est fortement encouragée pour inviter à la vente à emporter.

La dégustation payante (boisson au verre, casse-croûte, sandwiches, assiettes...) est autorisée sous la condition que le produit principal de cette dégustation soit de la production de l'exposant. L'exposant qui déclare faire payer cette dégustation a l'obligation de le renseigner à la rubrique « restauration fermière ».

Dans le cas où vous proposez des sauces pour accompagner vos assiettes fermières ou élaborer vos sandwiches, merci de ne plus utiliser les ketchups, mayonnaises, Nutella... Proposez des sauces maisons, fermières, locales et/ou artisanales avec des produits issus de la région Occitanie. C'est important pour l'image de vos produits et de la manifestation.

Article 7- Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu, les dates, les heures de la manifestation, voire de l'annuler. Dans le cas où l'annulation serait de la responsabilité de l'organisateur, ou d'un cas de force majeure, les exposants seront remboursés de la totalité de leur participation financière. Dans les autres cas, les sommes relatives aux frais resteront acquises à l'organisateur, sans indemnité supplémentaire réclamée. (cf règle 4)

Article 8 - Application du règlement

En signant le bulletin d'inscription, le candidat exposant s'engage à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toutes les dispositions nouvelles que l'organisateur serait amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation. L'organisateur se réserve le

droit de faire retirer de l'étal des produits des exposants non spécifiés à l'inscription ou non conformes, d'exclure éventuellement un exposant.

Plus sur article 2 sur l'adhésion à la marque Sud de France, mettre ceci (même texte que pour la semaine de l'agriculture française)

L'adhésion à la marque «Sud de France» est recommandée sauf si votre entreprise élabore des produits sous SIQO dont la dénomination comporte le terme «Sud Ouest» ex : Canard à Foie Gras du Sud Ouest, Porc du Sud Ouest, Vins du Sud Ouest... Elle est gratuite, se fait en ligne sur le site www.sud-de-france.com et ne prend que quelques minutes. La cellule Sud de France vous accompagne dans cette démarche d'adhésion au 04 67 22 93 72 ou par mail : fanny.loye@laregion.fr